

CAPES interne – CAER Section langues vivantes étrangères : chinois

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit **en français** (cf. référentiel de compétences du professeur - compétence 2) comporte deux parties :

➤ **Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :**

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement du chinois.

➤ **Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :**

Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement du chinois pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Dans tous les cas, la conduite de la classe qui est décrite devra avoir comme fil conducteur l'acquisition de compétences de communication et de compétences linguistiques (lexicales, grammaticales, phonologiques) ainsi que de connaissances culturelles sur le pays.

La réalisation pédagogique exposée dans cette partie du dossier pourra aborder un ou plusieurs des éléments de la liste (non-exhaustive) qui suit :

- une séquence de deux ou trois séances constituant une unité pédagogique ;
- la mise en œuvre d'une tâche communicative complexe ;
- l'entraînement à la lecture d'une œuvre littéraire, articles de presse, d'essais, etc.
- l'exploitation d'un partenariat avec un établissement sinophone, la préparation et l'exploitation d'un échange avec un tel établissement ou d'une sortie pédagogique en Chine ;
- l'intégration des nouvelles technologies dans un projet pédagogique ;
- le travail personnel demandé aux élèves dans et en dehors des séances d'enseignement ;
- la réalisation d'un projet particulier (par exemple la mise en scène avec les élèves d'extraits du théâtre chinois) ;
- la conception d'évaluations écrites et/ou orales, éventuellement communes à plusieurs groupes ou classes ;
- les contenus pédagogiques d'un travail organisé en groupes de compétence ;
- les formes de différenciation du travail demandé aux élèves dans la conduite de la classe ;
- un parcours d'aide individualisée (dans le cadre de l'accompagnement éducatif au collège / de l'accompagnement personnalisé au lycée ...) ;
- la prise en compte des apprentissages d'autres langues et la collaboration avec d'autres enseignants dans l'équipe pédagogique ;
-

Le candidat :

- exposera clairement ses objectifs en situant brièvement le projet dans le cadre d'une progression et en se référant aux programmes en vigueur ;
- procèdera à une analyse des besoins des élèves et décrira les stratégies retenues : choix du ou des supports (textuels, audio-vidéo, iconographiques) et description de chacune des étapes du projet et de l'enchaînement des activités ;
- mettra un accent particulier sur les activités de pratique langagière et d'apprentissage de savoirs nouveaux ;
- analysera les réactions et comportements des élèves devant les activités mises en œuvre et les conséquences à en tirer ;
- fera le bilan de son action en prenant appui sur les indicateurs de son choix ;
- pointera les réussites et les faiblesses de la mise en œuvre et suggèrera des pistes d'amélioration.

Le jury évaluera chacun des dossiers à l'aune des critères suivants :

- la maîtrise de la langue française - la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- la cohérence globale du dossier ;
- la structuration du propos ;
- la pertinence du choix des activités décrites en regard des objectifs de la discipline ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques des activités décrites ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.

➤ « Un ou deux exemples de documents ou travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite » : le candidat joindra à son dossier des documents qui illustreront et expliciteront sa présentation d'une situation d'apprentissage. Il veillera à présenter des documents significatifs, précis et concis (**de 1 à 8 pages maximum**). Les règles de mise en page du dossier s'appliqueront à ces documents additionnels (cf. infra). Si le candidat fait le choix de présenter un ou plusieurs documents rédigés en chinois, il devra utiliser une police simsun, taille 14, et les mêmes interlignages et marges que pour le texte en français à respecter.

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur la pédagogie différenciée. Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

La maîtrise de la langue française et de la langue chinoise, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation du dossier. Lors des épreuves d'admission, la commission, qui aura pris connaissance auparavant du dossier du candidat, pourra s'en faire préciser certains points ou en demander quelques prolongements, dans la limite de dix minutes en fin d'épreuve orale.